

**Monsieur Simon Jolin-Barrette**  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition en ligne et papier déposées le 06 février 2020 à l'Assemblée nationale, par le député de Jonquière, concernant la restriction et de fabrication de la styromousse

La pétition demande au gouvernement du Québec de légiférer afin d'interdire l'utilisation de la styromousse à usage unique et de restreindre son utilisation.

Il est important de rappeler que nous avons annoncé récemment la réforme de la collecte sélective. Cette réforme prévoit responsabiliser les entreprises quant au recyclage des matières qu'elles mettent en marché. Ainsi les producteurs de styromousse devront prendre en charge la récupération et de le recyclage de cette matière, selon les taux fixés par le gouvernement. Un non-respect de ces taux entraînera des pénalités auprès des entreprises fautives. Cette réforme se veut aussi un levier pour le développement d'emballages alternatifs.

Notre gouvernement souhaite encourager la réduction du recours aux produits à usage unique et encourager les comportements plus respectueux de l'environnement. Il est donc important pour nous de nous assurer que les

...2

alternatives disponibles ne soient pas plus dommageables pour l'environnement.

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Benoit Charette". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal tail stroke.

BENOIT CHARETTE